

Mardi 24 mai, la CGT Mines-énergie appelait à un mouvement « le plus fort possible » jeudi prochain.

Concernant la loi travail, qui porte en elle la casse des conventions collectives dans son article 2, FO Énergie et Mines partage l'analyse de sa confédération et s'associe aux journées de grève et de manifestations du 26 mai et 14 juin.

FO Énergie et Mines propose aux Électriciens et Gaziers de marquer encore plus ouvertement leur demande de retrait de la loi, et demande à ses syndicats de réunir des assemblées générales et de mettre en débat les modalités d'actions avec notamment la **reprise en main de l'outil de travail et la possibilité de reconduire le mouvement** par décisions des Assemblées Générales FO.

C'est en ce sens que les Délégués Syndicaux Centraux FO des différentes entreprises de la Branche vont déposer un préavis pour le mois de juin 2016.

LA RAISON DOIT L'EMPORTER.